

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 28 (1940)

**Heft:** 566

**Artikel:** L'organisation militaire des services complémentaires féminins : [1ère partie]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-263696>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Ceux qui vivent, ce sont  
ceux qui luttent ;  
Ceux-là vivent, Seigneur,  
les autres, je les plains.

V. HUGO.

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE..... Fr. 6.— ÉTRANGER..... 8.— Le numéro..... 0.25</p> <p><b>ANNONCES</b> 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent de 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
--	---	--

## Le suffrage féminin à Genève

Ainsi que l'ont annoncé les journaux, mais quelques-uns d'une façon peu claire, qui n'a pas été comprise de tous leurs lecteurs, la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner l'initiative constitutionnelle sur le vote des femmes, après avoir entendu une délégation de suffragistes, et avoir procédé à une discussion — dont quelques échos nous sont parvenus!... a procédé à un vote le 28 mars dernier. Des quinze membres de la Commission, les deux députés catholiques se sont abstenus — ce qui constitue certainement un progrès, car autrefois nous trouvions toujours l'élément catholique faisant bloc contre nous. Six autres membres (radicaux et nationaux démocrates) se sont déclarés opposés au suffrage des femmes, et six autres (national-démocrate et socialistes) ont voté pour nous. Le président, M. Marcel Henninger, radical, placé ainsi dans l'obligation de départager les voix, s'est prononcé contre nous, ce qui n'a point surpris celles qui avaient entendu son argumentation au Cercle du Faubourg. Il y a donc une petite majorité contre nous, et une grosse minorité pour nous, ce qui n'est déjà pas si mal.

Dans ces conditions, la Commission est obligée de présenter deux rapports, l'un de majorité antisuffragiste, l'autre de minorité suffragiste. Le premier a été confié à M. Eug. Gaulis, national-démocrate, avocat, qui avait été appelé à contredire M<sup>lle</sup> Gourd, lors de la séance organisée récemment par l'Association nationale-démocratique des Eaux-Vives. Quant au rapport de minorité, il a été confié à M. Jean Treina, du groupe socialiste Rossette, et l'un des chefs de l'organisation des fonctionnaires postaux. La question figure à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil du 13 avril — le jour même où paraîtront ces lignes, si bien que notre prochain numéro pourra fournir des détails sur les débats.

Inutile de dire que le Comité de l'Association pour le Suffrage suit de très près et attentivement le développement de la situation, et multiplie les démarches pour s'efforcer de retourner au Grand Conseil la proportion des voix — quand bien même, et quel que soit l'avis de notre Parlement cantonal, c'est aux électeurs que reviendra la décision dernière, lors de la votation populaire. Des démarches ont été faites toute la semaine, tant auprès des présidents des différents partis politiques qu'auprès de nombreux députés à titre individuel, et ces conversations et ces entrevues, toujours courtoises, ont parfois été aussi fort intéressantes.

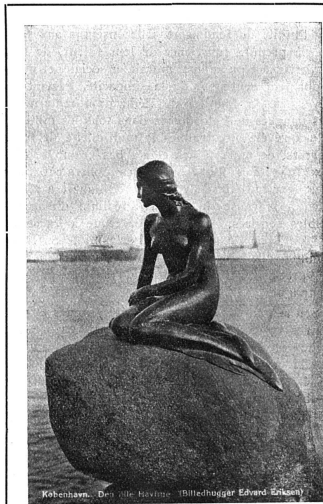
Ajoutons que plusieurs Sociétés et groupements féminins de Genève, tels le Comité de l'Union des Femmes, le Soroptimist-Club, l'Association d'éducation nationale, l'Association des Femmes Universitaires, l'Union chrétienne de Jeunes Filles, etc. ont signé une adresse au Grand Conseil en faveur de l'initiative. Dans les partis politiques, on continue à se préoccuper de cette question, comme le prouve la conférence à la fois érudite et spirituelle qu'a faite M. J. Ferrier, député, à l'Association nationale-démocratique de Sacconnex et qu'a suivie une discussion nourrie. Qui donc pourrait affirmer maintenant qu'une initiative n'est pas le meilleur moyen de tenir en éveil l'intérêt des partis, du public, et *last but not least*, des femmes elles-mêmes?...

E. Gd.

## Les femmes de Québec sont enfin électrices

La province de Québec, où subsistent la langue et les coutumes françaises, s'était jusqu'ici refusée à affranchir ses ressortissantes. Cette inégalité vient de tomber; aujourd'hui toutes les Canadiennes, quelle que soit leur province, sont citoyennes et peuvent servir leur pays avec toutes les possibilités que donne le bulletin de vote.

S. F.



Cliché Mouvement Féministe  
„La petite sirène“  
dont le bronze sur un rocher, dans le cadre inoubliable du port de Copenhague, semble, comme l'héroïne du conte d'Andersen qu'elle symbolise, ouvrir les portes du rêve sur le monde enchanté des pays et de l'âme scandinaves.

## L'organisation militaire des services complémentaires féminins

Plusieurs réunions sur ce sujet ayant pris date après la publication de la note parue dans notre dernier numéro, nous sommes de ce fait en mesure d'apporter aujourd'hui quelques compléments d'informations à cette dernière, sachant combien toute cette question de l'organisation militaire des femmes en Suisse préoccupe à juste titre nombre de nos lectrices. Il est vrai qu'à l'heure à laquelle ces lignes sont écrites, nous n'avons pas encore reçu de nouvelles détaillées de l'Assemblée convoquée à Berne le 10 avril par le colonel de Muralt, placé à la tête de ce service, et à laquelle ont assisté, avec des déléguées des Comités cantonaux féminins, des représentants des Départements militaires de chaque canton; mais les exposés faits, lors de la récente réunion des *Frauententralen* à Genève, tant par M<sup>me</sup> G. Wagnière, chargée d'assurer la liaison avec les organisations féminines de Suisse romande, que par M<sup>lle</sup> C. Nef, présidente de l'Alliance de Sociétés féminines suisses (également appelée en consultation par l'Etat-Major avec les représentantes de la Ligue des Femmes catholiques, de la Société d'Utilité publique et de l'Association pour le Bien du Soldat) permettent déjà de se rendre compte dans les grandes lignes comment s'organisera ce service complémentaire féminin.

Il sera, répétons-le, en y insistant, car cela a une grande importance du point de vue féministe, purement volontaire, et n'y seront astreintes que celles qui se seront inscrites pour y participer; mais celles-ci, alors, et il est tout aussi nécessaire d'y insister, seront soumises à une obligation militaire absolument stricte, et devront se plier militairement aux ordres et instructions, qu'elles recevront. Elles seront munies d'un livret militaire, toucheront une solde égale à celle d'un sergent, bénéficieront de l'assurance-militaire, et si un uniforme ne leur sera pas imposé pour le moment, des indications précises leur seront données sur le genre de vêtement, le même pour toutes, qu'elles devront endosser. Deux catégories sont prévues: la catégorie A. comprenant celles qui disposent de tout leur temps, et qui peuvent par conséquent d'un moment à l'autre

## A nos amies féministes des pays scandinaves

...toutes les pensées d'ardente sympathie de celles qui, ayant pu, il y a si peu de mois encore, connaître, admirer et aimer leurs beaux pays, songent aujourd'hui avec angoisse au sort tragique qui les menace.

être expédiées, pour un temps indéterminé, de Genève à Airolo ou de la La Chaux-de-Fonds à Poschiavo; et la catégorie B., dans laquelle sont rangées celles qui ne peuvent mettre à disposition du S. C. F. que certaines heures dans la journée ou certains jours dans la semaine, mais qui n'en doivent pas moins être immédiatement prêtes, lorsque, conformément aux indications consignées lors de leur engagement, appel leur sera adressé. Enfin, une troisième catégorie, la catégorie C. comprend celles qui, tout cet hiver déjà, ont été organisées plus ou moins militairement en escouades sous la direction d'un chef responsable pour tricoter et coudre pour les services de l'armée, et pour lesquelles les dispositions mentionnées ci-dessus sont moins strictes, de même qu'il n'est question pour elles ni de solde, ni de livret, ni d'assurance militaire.

Les limites d'âge pour ce service qui avaient été d'abord fixées de 18 ans à 40 ans ont été reculées jusqu'à 60 ans et même au-delà, vu le fait que l'état de santé et la capacité de résistance d'une femme ne dépendent pas toujours directement de son âge. En revanche, un examen sanitaire très sévère est prévu, la Confédération ne tenant nullement à augmenter les charges d'assurance-maladie qui pèsent déjà sur elle. De plus, un premier triage devra être opéré, bon nombre d'inscriptions ayant été effectuées en avril et surtout en septembre dernier, dans l'élan du premier moment, qui ne pourront vraisemblablement être acceptées, soit pour motifs de santé, soit parce que les volontaires inscrites n'avaient pas réalisé à ce moment-là les obligations auxquelles elles seraient astreintes. Cette tâche de vérification des inscriptions et du recrutement des volontaires, en tenant compte de la qualité bien davantage que de la quantité, incombera à des Comités féminins, qui s'organiseront dans chaque canton sur une base plus ou moins autonome, et qui seront probablement ceux qui, ayant déjà mis sur pied depuis septembre un service auxiliaire privé, seront le mieux à même de fonctionner actuellement. Il est naturel qu'ils soient défrayés de toutes leurs dépenses.

(La fin en 3<sup>me</sup> page).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

## Le pourcentage féminin de notre population

Une de nos lectrices nous a réclamé l'indication du pourcentage de la population féminine en Suisse, nous faisant observer que nous l'avons donné pour nombre d'autres pays dans notre précédent numéro, mais pas pour le nôtre, qui nous intéresse pourtant au premier chef!... Remarque parfaitement juste, à laquelle nous nous hâtons de répondre en publiant les chiffres suivants:

Population féminine en Suisse: 2.108.051  
Population masculine: 1.958.349

Soit une supériorité numérique de 149.702 femmes. Soit, pour reprendre les normes de proportions employées dans ces précédentes évaluations, 1076 femmes pour 1000 hommes. Ce qui nous situe entre l'Angleterre et la France, après la Chine et l'U. R. S. S. mais avant l'Allemagne et la Turquie, où la supériorité numérique des femmes est moins forte que chez nous.

D'ailleurs, comme nous l'avons montré dans notre précédent entrefilet, il n'est possible de déduire aucune conclusion féministe ou antiféministe de ces chiffres. Ce n'est donc que de la statistique pour l'amour de la statistique!

## Et toujours les salaires féminins...

Le hasard ayant mis sous nos yeux les chiffres du gain d'une femme de 72 ans, seule pour gagner un pain qui ne doit pas bien souvent être accompagné d'autre nourriture, nous estimons de notre rôle de les faire connaître à nos lectrices. Car ce sont là des misères dont notre société actuelle devrait avoir honte.

Cette femme, âgée et seule, est concierge de deux immeubles. Pour le balayage et l'entretien de l'un d'eux, elle touche 15 fr. par mois; pour un travail analogue dans l'autre, 50 fr. tous les trois mois, soit exactement 16 fr. 60 par mois. Comme il lui est impossible de vivre avec ces deux «traitements», elle les complète en portant à domicile un quotidien du soir dans un quartier de banlieue à 107 abonnés, travail supplémentaire qui lui rapporte mensuellement 35 fr. Elle touche donc de la sorte 66 fr. 60 par mois. Sur cette somme, elle paye 24 fr. de loyer pour sa cuisine et une petite chambre, ce qui lui laisse exactement 42 fr. 60 par mois pour se nourrir, se chauffer, s'éclairer, se vêtir, se blanchir et faire face à des frais de maladie... Se délasser, se reposer, vous voyez comment, dans ces conditions, il peut en être question.



Cliché Mouvement Féministe

M<sup>me</sup> JOLIOT-CURIE

qui vient de recevoir avec son mari la médaille d'or de l'Université de Columbia (E. U.) pour services rendus à la science.